

Charte éthique des formateurs de l'IPEC

Version 3 du 3 janvier 2023

Les formateurs :

- admettent que l'approche systémique est une manière parmi d'autres d'appréhender les problèmes humains, qu'elle est réfutable et soumise à critique, que ses principes ne peuvent s'imposer aux stagiaires ;
- adoptent une position d'ouverture aux apports d'autres approches théoriques dans leur champ professionnel ;
- continuent à se former et se tiennent informés de l'évolution de leur champ : nouvelles données scientifiques, nouvelles pratiques, évolution juridiques...
- privilégient l'intervention en binôme en formation ;
- expriment, le cas échéant, devant les stagiaires leurs différences d'approches et de point de vue entre co-formateurs, dans un climat respectueux et non-disqualifiant ;
- veillent à la sécurité psychologique des stagiaires et de leurs co-formateurs lors de leurs interventions ;
- respectent la confidentialité de ce qui est exprimé par le groupe de stagiaires ;
- interviennent de manière bienveillante auprès des stagiaires en respectant leurs points de vue et leurs pratiques ;
- sollicitent les ressources du groupe des formateurs pour préparer leurs interventions, en cas de besoin ;
- sollicitent l'aide des autres formateurs de l'IPEC en cas de difficulté rencontrée en formation ;
- s'auto évaluent et font évaluer leurs interventions par les stagiaires ;
- respectent le cahier des charges des organismes sollicitant la formation, en ce qui concerne le contenu pédagogique prévu et l'organisation.

Je m'engage à respecter cette charte pour toutes les actions engagées au nom de l'IPEC